



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue, LUNDI, le 2 MARS 2020 à 20 h à l'endroit habituel sous la présidence de Monsieur Mathieu Lemire, maire, étaient présents les conseillers (ère) :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	
#3	Mario Fréchette	#6	François Leclerc

* La secrétaire-trésorière est présente.

« Que le travail accompli ici ce soir soit fait en considération du bien-être et à la prospérité de notre municipalité. »

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

32-03-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

33-03-2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 3 février 2020 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Ville de Nicolet : La Ville nous avise qu'une dépense de 21 400 \$(plus taxes) doit être effectuée. Cette dépense vise l'élaboration d'un rapport sur le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) par la firme Akifer. Obligation qui découle du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

INVITATION - « BALADEUR »

Le Centre d'action bénévole, qui offre le service de popote roulante aux résidents de notre municipalité, nous invite à venir vivre l'expérience de « baladeur » lors de la semaine québécoise des popotes roulantes qui aura lieu du 15 au 22 mars prochain.

Le service de popotes roulantes est offert deux fois semaine.

Voici les dates proposées : mardi le 17 mars ou jeudi 19 mars (10 h 30 à 12 h)

MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE avec Marie-Noëlle se sont offerts pour la distribution de la popote roulante du mardi 17 mars prochain.

AUTORISATION INTERVENTION URGENTES SUR LES ROUTES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MTQ POUR L'ANNÉE 2020:

34-03-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu ce qui suit :

Que la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité de Ministère des Transports du Québec durant l'année 2020. La Municipalité nomme Monsieur Dany Caron, Officier municipal, à titre de responsable.

Pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la Municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉPÔT DE PROJET : « ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS »

35-03-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter un projet à la MRC Nicolet-Yamaska pour la tenue d'un événement dans le cadre de son programme d'aide financière pour soutenir les activités de rapprochement interculturel pour les nouveaux arrivants;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT QUE le Municipalité aimerait organiser un brunch de type cabane à sucre et y inviter la population mais également tous les travailleurs agricoles étrangers et les nouveaux résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce conseil :

De faire une demande d'aide financière pour notre activité pour l'organisation d'un brunch de type cabane à sucre pour un montant de 2 100\$ représentant 70% des dépenses admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DEMANDE DE COMMANDITE « RELAIS POUR LA VIE » DU BAS ST-FRANÇOIS

36-03-2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de 100\$ soit versé à la Société du cancer pour le « Relais pour la vie » du Bas Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Avis motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE, conseillère, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement *DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DES BRANCHEMENTS SANITAIRES PRIVÉS SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES MUNICIPALES SUR LES RUES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, SAINT-JOSEPH ET DE L'ÉGLISE (secteur urbain) ET DÉCRÉTANT UNE AVANCE DE CRÉDIT POUR EN PAYER LE COÛT;*

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE, CONSEILLER, dépose le projet du règlement séance tenante;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE, conseiller, mentionne que l'objet du règlement est d'exécuter des travaux de branchement encourager de nouvelles familles à venir s'établir à Saint-Zéphirin-de-Courval pour augmenter sa population en stimulant la construction de nouvelles résidences par le biais d'un programme incitatif d'aide financière.

Présentation

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #06-2020

MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE, conseiller fait la présentation du projet de règlement #06-2020 règlement décrétant des travaux de mises aux normes des branchements sanitaires privés suite aux travaux de réfections des infrastructures sanitaires municipales sur les rues Saint-François-Xavier, Saint-Joseph et de l'Église (secteur urbain) et décrétant une avance de crédit pour en payer le coût.



N° de résolution
ou annotation

**URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION
RELATIVE À L’ENVIRONNEMENT – NOMINATION DES INSPECTEURS
POUR L’ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

37-03-2020

CONSIDÉRANT le départ de l’inspecteur en bâtiment, monsieur Donald Brideau comme inspecteur responsable de dossiers d’urbanisme pour certaines municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska nécessite un réarrangement des tâches des inspecteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval a confié la responsabilité pour l’émission des permis et certificats et l’application des règlements d’urbanisme et de la réglementation relative à l’environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d’inspection en bâtiment);

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs nommés aux fins de l’émission des permis et certificats pour la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le conseil municipal désigne à titre d’inspecteurs en bâtiments désignés pour l’émission des permis et certificats et pour l’application de la réglementation relative à l’environnement au nom de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Madame Anne-Marie Désilets
Monsieur Martin Miron
Monsieur Martin Croteau
Monsieur Simon Lévesque
Monsieur Pascal Richard

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**SERVICE DE GARDE ET COMPAGNON – OPÉRATEUR CERTIFIÉS EAU
POTABLE**

38-03-2020

CONSIDÉRANT le départ de M. Jean Audet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir un contrat de travail à M. Jean Audet pour les 300 heures de compagnonnage nécessaire à l’option du diplôme de notre préposé à l’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire également offrir à M. Audet des services de garde lors des absences de notre préposé à l’eau potable;

En CONSIDÉRANT QUE, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Qu’un contrat de travail soit offert à M. Audet pour les 300 heures de compagnonnage et les services de garde;
Taux horaire de Jean en 2019 : 28.00 \$
Allocation journée de garde sans travail : 50.00 \$/jour

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail de M. Jean Audet pour le service d’eau potable.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

RÉSOLUTION FIXANT LES ENDROITS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

39-03-2020

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit fixer par résolution les endroits d’affichage de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Que dorénavant, les endroits d’affichage de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval seront :

- Bureau municipal
1232, rang St-Pierre
- Sur la page web de la municipalité
www.saint-zephirin.ca

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ENTENTE RELATIVE À L’ÉTABLISSEMENT D’UN PLAN D’ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

39-03-2020

CONSIDÉRANT QUE les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l’établissement d’un plan d’aide lié au processus de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l’objet de la présente entente est de permettre à chaque organisme participant d’offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres, à ou de tout organisme participant, aux conditions prévues à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme participant s’engage à fournir, sur demande de l’organisme requérant, l’aide requise pour lui prêter assistance pourvue que les bâtiments de rassemblement municipaux, le personnel et les équipements concernés soient disponibles et sans mettre en danger sa propre sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval désire adhérer à ce protocole d’entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu ce qui suit :

DE signer l’entente relative à l’établissement d’un plan d’entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

D’autoriser Monsieur Mathieu Lemire, maire, et Madame Hélène Chassé, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval ladite entente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONSIDÉRANT QUE



N° de résolution
ou annotation

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur est présent.

SUIVI DES COMITÉS

Les élus ayant participé à des comités présentent les développements dans les dossiers où ils agissent, le cas échéant.

VARIA

COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS :

Comptes à payer au 28 février 2020	30 160.55 \$
Comptes payer durant le mois de février 2020	61 302.47 \$
Salaires payés au 28 février 2020	15 138.04 \$
Total	106 601.06 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & secrétaire-trésorière

40-03-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 29 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes totalisant la somme de 106 601.06 \$ pour la période se terminant le 29 février 2020, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

FAITS DIVERS

La secrétaire-trésorière renseigne les élus sur les différents événements qui ont eu lieu durant le mois et les événements connus et à venir s'il y a lieu. Cependant ces faits divers ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

41-03-2020

IL EST PROPOSÉ PAR **MADAME DANY DROLET**

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à 22h10.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et désire ne pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 2 mars 2020 à 22 h 11.

(S)

Mathieu Lemire, maire